



CCFP sur la réforme des retraites

Présidé par MM Delevoye et Dussopt

3 octobre 2019

Déclaration liminaire

Messieurs les Ministres,

Vous avez convoqué aujourd'hui un CCFP. Faut-il le rappeler, cette demande de réunion spécifique sur la réforme des retraites avait été faite à plusieurs reprises par les organisations syndicales. Il aura fallu attendre de trop nombreux mois pour que nous nous retrouvions pour échanger.

Échanger est-ce réellement le mot qui convient ?

Posons les questions sans détour. Si nous comprenons bien, nous sommes aujourd'hui dans une réunion d'information. Nous entendons bien que vous souhaitez organiser des réunions de synthèse pour évoquer les éléments les plus transversaux. Vous évoquez des réunions sectorielles ou catégorielles. Solidaires ne souhaite pas d'un empilement de réunions dans un calendrier toujours plus serré et privilégie des discussions larges sur le sujet des retraites, dans la plus grande transparence.

Afin de ne pas rester dans le flou que vous entretenez, Solidaires souhaite savoir exactement, au-delà de vos quelques phrases les modalités, niveaux et calendriers de réunions.

Échaudé et le mot est faible par une année de pseudo concertations sur la loi de transformation de la fonction publique mais aussi par des discussions au niveau interprofessionnel sur les retraites à géométrie variable puisque certaines organisations n'ont pas été conviées à toutes les réunions des cycles de discussion pour des raisons assez obscures, Solidaires souhaite donc savoir à quel exercice nous avons à faire aujourd'hui et dans les prochains mois.

Avez-vous l'intention d'entendre les organisations syndicales ? Y a-t-il ou non une volonté d'écoute et de prise en compte des revendications de la part du gouvernement ?

Passons maintenant au fond de la réforme.

Le gouvernement entend mettre en place une réforme des retraites sur la base d'un système de retraites à points déclaré universel public/privé/indépendants. Son objectif premier est d'exercer une contrainte financière sur la masse des retraites versées, pour les maintenir sous le seuil de 13,8 % du PIB, dans une logique purement comptable.

Il n'est pas fixé de taux de remplacement garanti par rapport au revenu antérieur. Au contraire, il est préconisé dans le rapport paru cet été, que pour chaque génération partant à la retraite, le montant de la retraite sera fonction de la valeur du point de service fixée à la date du départ en retraite, laquelle sera déterminée en fonction de l'espérance de vie, de la masse des retraites versées et donc du nombre croissant de retraités, ainsi que de la conjoncture économique à cette date.

De plus, c'est la carrière complète qui est prise en compte comme référence, et non plus les meilleures années ou les six derniers mois. Cela va générer une dégradation des retraites pour les carrières heurtées, telles les carrières des femmes qui subissent des interruptions d'activités, et paupériser à la retraite les fonctionnaires et agent-e-s publics contractuel-l-es dont la rémunération tourne autour du SMIC, soit environ un millions d'agent-e-s publics. **Pour Solidaires, la période de référence des six derniers mois du traitement indiciaire des agents publics est incontournable pour des retraites décentes.**

Concernant la fonction publique se pose aussi la question de la prise en compte des primes dans la base de calcul des cotisations, outre le traitement indiciaire. Le rapport indique que les primes seront intégrées dans la base des cotisations retraites. Nous vous posons la question : vraiment toutes les primes ? **Pour Solidaires, toutes les primes doivent être prises en compte dans l'assiette des cotisations, dès aujourd'hui.** Nous refusons en revanche que cette prise en compte soit l'occasion de baisse de pension pour les personnels de la fonction publique ayant moins de primes que d'autres, résultat de la retraite à points préconisée dans le rapport. **Surtout, nous réclamons une augmentation des salaires indiciaires.**

Toutes ces questions sont autant d'aléas qui ne permettent aucune visibilité en termes de garanties d'une retraite décente. **Solidaires revendique la garantie d'un taux de remplacement de 75% du revenu antérieur, public/privé. Et pour éviter le dérive vers la paupérisation des retraités, Solidaires revendique la garantie d'une retraite minimum égale au SMIC pour une carrière complète de 37,5 ans, pour les salariés du privé comme du public.**

Dans sa conception même, la retraite à points préconisée, système contributif, présente en outre le grave défaut de n'être pas construite avec les solidarités au cœur. Celles-ci sont réparées après coup par l'octroi de points dits non contributifs, financés au travers d'un fonds spécial vieillesse alimenté par par des transferts de branche et des recettes fiscales, de nature non précisée. **Solidaires revendique au contraire un système de retraites par répartition qui place les solidarités et l'égalité femmes/hommes au cœur même de sa conception.**

L'âge de la retraite lui même est soumis à aléas : l'âge légal de 62 ans retenu, risque d'être bien théorique, avec un taux plein qui ne pourra être atteint qu'au terme d'une carrière complète de 43 ans, et l'application dissuasive d'un système de décote / surcote pour inciter à travailler plus longtemps. De fait, tout est fait pour amener le salarié ou fonctionnaire à un âge réel de départ à 64 ans, dit âge pivot. **Solidaires revendique la retraite à 60 ans, avec prise en compte des spécificités des métiers et de leur pénibilité de manière à assurer un départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal.**

Cela nous amène naturellement à poser la question de reconnaissance de la pénibilité dans la fonction publique. Le rapport du 18 juillet affirme vouloir universaliser la reconnaissance de la pénibilité en étendant le compte pénibilité C2P aux fonctionnaires, ce alors même qu'il est très peu utilisé dans le privé, vu ses conditions drastiques. Mais en réalité, il propose le maintien de la catégorie active de la fonction publique en réduisant sa portée : celle ci est en effet maintenue au bénéfice des métiers de maintien de l'ordre de la sécurité, filière très masculinisée, tandis que filière très féminisée des aides-soignantes et agent-e-s hospitaliers la perdent ! Ainsi se creuse encore un peu plus l'inégalité femmes/hommes entre ces deux filières : carrière, rémunération, reconnaissance de la pénibilité. **Solidaires revendique la reconnaissance de la pénibilité dans le secteur public, et donc le maintien de la catégorie active pour la filière hospitalière.**

Nous vous le disons, les salarié-e-s du public comme du privé ne veulent pas être tous perdant-e-s. C'est à la question du financement des retraites qu'il faut s'atteler, et notamment à l'extension de la cotisation retraite aux dividendes versés à profusion aux actionnaires. La vraie question concernant le financement des retraites est celle de la répartition des richesses entre revenus du capital et revenus du travail, qui évolue toujours défavorablement à la rémunération du travail, protection sociale incluse.